

**A Report of the Colloquium of the Polish National
Committee ICOMOS held on 18th April, 1989,
on the Occasion of the International Day
of the Protection of Relics in Warsaw**

This colloquium was organized to prepare participants for the international seminar to be held in Lausanne in 1990 as part of the program of the General Assembly of ICOMOS. Accordingly, we have asked invited members to express their opinions on three subjects consistent with the Lausanne program:

1. The balance of activities until now and the future of ICOMOS.
2. The Venetian Charter and other resulting ICOMOS documents of a related character.
3. Education of conservators.

Not all of these three subjects were discussed by many speakers. The proceedings were opened by Mr. Olgierd Czerner, Chairman of the PNC. He spoke about the road to the ICOMOS foundation congress in 1965 in Poland and indicated that this organization was established above all by countries of European civilization. Compared with the 22 countries that initiated ICOMOS there are at present more than 65 in its ranks, but include only few from the African continent, absent are such great countries as China or Pakistan. It is also to be noted that many countries which are not members of ICOMOS participate in the International Convention of the Protection of the Cultural and Natural Heritage while some, members of both organizations, are not remarkably active in ICOMOS (India, Japan).

The reason for this is the fact that ICOMOS in its philosophy is governed by the guidelines of the Venetian Charter which is an issue of European civilization and scientific accomplishments and — as someone (from Brasil) has said — a document of wealthy countries.

It should be noted that out of 92 symposiums, meetings and colloquiums held between 1965 and 1984 only two took place in Asia (both in Iran) and one in Tunisia.

Perhaps we in ICOMOS should get better acquainted with the philosophy of other cultures in relation to relics and in the near future prepare a more universal document or documents consistent with essentials of particular cultures and civilizations.

As we know ICOMOS, besides the Venetian Charter, is governed by the principles of:

- The Charter of Cultural Tourism (Brussels, 1976)
- The Florentine Charter (Historical Gardens, 1981)
- The Charter of Historical Towns (Washington, 1987)

Mr. Bohdan Rymaszewski recalled in his speech the sources of and roads towards the Venetian Charter and elaborated the notion «Relic» included in the Charter. He noted that it was not sufficiently precise and could be variously interpreted. The Venetian Charter relates only to movable relics linked with architecture, it does not include, for example, martyrological relics so characteristic of Poland, or finally those we have suggested it should include, namely non-material cultural relics. It should be considered whether Poles ought to propose at Lausanne an extension of the notions included in the Charter, but in our country we must certainly to a greater degree try to generalize notions and principles the Charter comprises by means of a broadly understood education.

Mr. Andrzej Gruszecki, referring to the Venetian Charter quoted the remarks of two no longer alive members of ICOMOS, Professor Jan Zachwatowicz (co-author of the Charter) and Professor Kazimierz Malinowski, who said it was above all a «moral norm» and its principal meaning results from it. At the time the Charter was prepared it did not yet contain the at present accepted urbanistic norms, but it has been a compass for new principles. It should not be changed, we may only supplement it with commentaries and on this basis elaborate other «charters» and ICOMOS declarations. As Mr. Gruszecki declared the Venetian Charter is comparable to the Decalogue, its commandments have also often been breached — just as the rules of the Charter — yet in the previous instance the offender knows he has sinned.

Mr. Andrzej Michalowski discussed, above all, the Florentine Charter, elaborated at meetings in Fontainebleau, Grenada, Zeitz, Prague and Brussels. He regretted that the rules of the Charter have not been observed in Poland and found the general state of conservation of historical gardens in Poland most unsatisfactory.

The Charter of Historical Towns was discussed by Mr. Janusz Bogdanowski. He noted that in spite of numerous remarks and amendments the Polish Committee made pertaining to the project and although Poles took part in the final edition the issued text is not quite satisfactory. The Charter does not include the interiors of

streets and squares, problems involving greenery, social participation and landscape aspects. Perhaps certain inaccuracies resulted from the difficulties of correct translations and this was why he proposed the setting up of a group for the matters of terminology concerning the protection of relics.

Subsequently, Mr. Jerzy Stankiewicz took a critical attitude to certain conservation works and to contemporary realizations which were to create an illusion of the past but as a matter of fact were aimed at falsifying it (Elblag). Mr. Longin Majdecki granting the Venetian Charter its leading role thought it necessary to supplement and correct other documents. Notions such as «historical gardens» or «historical landscapes» ought to be made more specific.

Mrs. Maria Brykowska presented in a extensive lecture Poland's up-to-date accomplishments in the education of conservators (summary of the lecture appended). She discussed the achievements of the technical academic school and the university in Torun. Her statements were supplemented by Mr. Wladyslaw Zalewski from the Academy of Fine Arts in Cracow. He discussed the range of education at the Academy and likewise at the Warsaw Academy. He directed attention at the considerable achievements of this Academy seen in the fact that studies following the lines of the Polish program have been introduced to several academic schools in Europe.

This part of the debate included detailed discussions on the achievements of particular academic schools (Teresa Zarebska, Andrzej Gruszecki, Jerzy Arszynski) and up-to-date endeavours of the Polish Committee aimed at the foundation of an international centre of education in Poland. Competent teams of the Polish Committee prepared comprehensive program principles for this centre which may be shared with the international community.

**Compte-rendu du colloque organisé
par le Comité national polonais de l'ICOMOS à l'occasion
de la journée internationale des monuments historiques,
le 18 avril 1989, Varsovie**

Le colloque avait pour but d'initier les participants aux thèmes du Colloque scientifique qui aura lieu à Lausanne dans le cadre de la IX^e Assemblée générale de l'ICOMOS en 1990. Les organisateurs ont donc désigné trois rapporteurs pour préparer les trois thèmes de Lausanne et ouvrir la discussion sur ces sujets. Notamment, il s'agissait du :

1. Bilan des activités de l'ICOMOS et ses plans pour l'avenir.
2. La «Charte de Venise» et les autres chartes et recommandations de l'ICOMOS.
3. La formation en conservation.

Le président du Comité ouvrit les débats et se pencha sur le 1^{er} thème. Il décrit la voie suivie par l'ICOMOS à partir de sa création au Congrès constitutionnel de 1965 en Pologne. Il attire l'attention sur le fait que l'ICOMOS fut créé surtout par les pays européens. Le nombre des 22 pays au début a augmenté jusqu'à plus de 60, mais les pays de l'Afrique et de l'Asie sont toujours faiblement représentés. Il y manque la Chine et le Pakistan. D'autres pays non-représentés à l'ICOMOS participent néanmoins à la Convention concernant la sauvegarde du patrimoine mondial de 1972. D'autres encore, quoique membres de l'ICOMOS ne marquent plus sur ce plan de l'activité.

Il est possible que cet état de chose résulte de la doctrine de l'ICOMOS qui a pour base la Charte de Venise — un produit de la civilisation et de la science européenne et, comme l'a dit un représentant du Brésil, un document des pays riches. Il est intéressant de remarquer que sur les 92 colloques et réunions organisés par l'ICOMOS dans les années 1965-1984, deux seulement ont eu lieu en Asie (les deux en Iran) et un en Tunisie.

Peut-être devrions-nous dans l'avenir approfondir nos connaissances des autres cultures et philosophies pour pouvoir élaborer un document de portée plus universelle, ou produire d'autres recommandations appropriées à des cultures et civilisations variées.

Quant aux objectifs de la sauvegarde, l'ICOMOS, comme on le sait, a élaboré d'autres «Chartes» procédant de celle de Venise: celle du tourisme culturel (Bruxelles 1976), la Charte de Florence concernant

les jardins historiques (1981) et la Charte des villes historiques (Washington 1987). De ces deux dernières on parlera dans les suivants rapports.

Le Dr Bohdan Rymaszewski dans son exposé a présenté le développement des notions qui ont conduit à l'élaboration de la Charte de Venise. Il s'est penché plus particulièrement sur la notion du monument historique. Elle n'était pas très précise au début et a été interprétée variablement. Ainsi par exemple, la Charte de Venise porte aussi sur les monuments meubles mais uniquement sur ceux qui sont liés à l'architecture. Elle laisse de côté les monuments de la martyrologie si caractéristiques pour la Pologne aussi bien que les monuments témoignant de la culture immatérielle dont nous estimons devoir nous occuper maintenant. Il faudrait donc envisager — selon le rapporteur — si au Colloque de Lausanne la délégation polonaise ne devrait pas proposer d'élargir la notion du monument historique. De toute façon, il est indéniable que les principes des chartes de l'ICOMOS doivent être promulgués plus largement que jusqu'alors et ceci par l'enseignement à tous ses niveaux.

Le Dr Gruszecki est intervenu pour compléter le rapport du Dr Rymaszewski. Sur le thème de la Charte de Venise, il a invoqué les paroles des deux éminents membres du Comité polonais, tous les deux décédés — le prof. Zachwatowicz et le prof. Malinowski. En parlant de la Charte de Venise, ils ont toujours insisté sur son caractère de règle morale. C'est là que se trouvait sa grande force et non pas dans les formulations qui peuvent être dépassées. Au moment où elle fut votée, elle ne pouvait contenir des normes d'urbanisme aujourd'hui généralement adoptées, mais plus tard elle fut la boussole qui dirigeait les travaux concernant les nouvelles formulations juridiques dans ce domaine. A l'avis du Dr Gruszecki on ne doit pas changer la Charte de Venise mais seulement lui donner des commentaires et élaborer, en partant de ses fondements, de nouveaux documents: chartes, déclarations ou recommandations. La Charte de Venise est comme un décalogue dont les principes sont immuables malgré qu'ils soient souvent violés. Celui qui les transgresse sait au moins qu'il a péché.

M. Michalowski, dans son rapport, a parlé surtout de la Charte de Florence élaborée après des réunions successives consacrées à la sauvegarde des jardins historiques, à Fontainebleau, Grenade, Zeitz, Prague et Bruxelles. Il a exprimé le regret que les principes de cette charte soient si peu respectés en Pologne et qu'en règle générale, l'état des jardins historiques dans notre pays soit si loin d'être satisfaisant.

Le rapport du prof. Bogdanowski qui suivit, fut consacré à la Charte des villes historiques. Il a insisté sur le fait que malgré les amendements apportés à son texte original par le Comité polonais, entre autres, et malgré la participation de nos délégués à sa rédaction finale, la Charte des villes présente encore de graves omissions. Elle ne prend pas considération des espaces intérieurs de la ville, des rues et des places, de l'introduction des espaces verts, des vues et des perspectives ainsi que de nombreux problèmes de la participation sociale des habitants. Il est possible que ces déficiences résultent de la traduction mais alors ne faut-il pas constituer au sein de notre Comité un groupe de travail pour la terminologie dans le domaine de la sauvegarde des monuments?

Le prof. Majdecki, tout en reconnaissant le rôle primordial joué par la Charte de Venise, a postulé certaines modifications dans les autres textes élaborés par l'ICOMOS. Selon lui, par exemple la notion du jardin historique et du paysage culturel exige de nouvelles précisions.

En donnant suite au thème 3 du Colloque de Lausanne, M^{me} Maria Brykowska a présenté un rapport très documenté sur l'état actuel en conservation, en Pologne. En plus de l'enseignement universitaire et post-universitaire des Facultés d'architecture à Varsovie, Cracovie et Wrocław, elle a parlé aussi des écoles techniques et de la spécificité de l'Université de Torun qui contient l'Institut de la conservation et restauration. Son exposé fut complété par le prof. Zalewski qui a parlé de l'Académie des beaux-arts de Cracovie et de Varsovie. Il a souligné que le niveau de ces études est élevé ce dont témoignent les spécialistes venus de l'étranger. Certains centres d'étude à l'étranger ont pris pour modèle le programme de ces Facultés. Les rapports précités ont été suivis d'une discussion qui entre autre portait sur l'application des principes inclus dans les documents de l'ICOMOS dans notre pays.

En se référant à la Charte des villes historiques le prof. Stankiewicz a vivement critiqué certaines réalisations de restauration récemment effectuées en Pologne, qui visent à créer une illusion du passé et qui en résultat faussent la vérité. D'autres participants (M^{me} Zarebska, M. Gruszecki, M. Arszynski) ont précisé les acquis des écoles mentionnées dans le rapport sur l'enseignement, les exercices pratiques et les résultats obtenus dans ce domaine.

Les débats portèrent aussi sur la création du futur Centre international de formation en conservation de Cracovie. Des groupes de travail formés par le Comité polonais de l'ICOMOS ont déjà élaboré les

directives de son programme d'enseignement et nous pourrons, après les amendements apportés par la discussion, présenter ce programme sur le champ international.

Rapport des activités du Comité national polonais en 1989

Président: Olgierd Czerner, prof. dr

Membres: individuels cinquante dont un membre d'honneur de l'ICOMOS collectif un (Ateliers de conservation des monuments historiques)

Secrétariat: M^{me} Aleksandra Zaryn

Siège: Château Royal, Varsovie 00-277, Pl. Zamkowy 4, tél. 31 91 99/161

Date de l'amendement des statuts par le Comité exécutif: novembre 1983

Budget du Comité: cotisations = 750 dollars US dont 300 dol. transférés à la centrale de l'ICOMOS à Paris et équivalent 450 dol. en zlotys bloqués au compte de l'ICOMOS à la Banque Nationale de Pologne (dernière année, à partir de 1990, toute la somme sera transférée en dollars à Paris).

Dotation du Ministre de la culture et des arts pour l'activité du Comité en 1989: 6 000 000 (la relation entre le zlotys et le dollars étant beaucoup plus élevée: 1 dol. = 6 000 zl.). La dotation du Ministre y compris les cotisations serait donc environ 1 750 dol. US.

Organisations nationales avec lesquelles le Comité collabore:

Association des urbanistes polonais (TUP)

Société des conservateurs polonais (SKP)

Direction générale des ensembles palais et jardins historiques

Décade de la culture, commission pour les villes historiques

Organisations internationales avec lesquelles le Comité collabore: ICOM, ICCROM, IBI, Jeunesse et Patrimoine, TICIH, UNESCO

Sessions de travail:

Trois sessions plénières le 20 janvier, le 18 avril et le 29 novembre.

La session plénière du 18 avril ouverte à l'accès des personnes invitées, concernait les trois thèmes principaux du colloque qui aura lieu à Lausanne en 1990, lors de la IX^e Assemblée générale.

Cette session a eu lieu au Château Royal. Son rapport fut envoyé à M. Jaccottet, président du Comité national suisse et organisateur de la future Assemblée générale.

A l'occasion de la «Journée internationale des monuments», le Comité a organisé une conférence de presse, publié et distribué des matériaux d'information concernant les activités de l'ICOMOS.

Le Présidium du Comité s'est réuni plusieurs fois. Les débats avaient pour but:

- la politique du Comité face aux prochaines élections à Lausanne (IX Assemblée générale de l'ICOMOS);
- l'élaboration du programme des cours du Centre international de formation en conservation (du Centre des cours estivaux);
- la préparation de la réunion internationale des présidents des Comités nationaux de l'ICOMOS des pays membres du Conseil de l'Europe.

Les résultats de ces débats ont été présentés et approuvés par le Comité, réuni en session plénière.

Colloques: Le Comité a organisé un colloque polono-français les 20-28 mai. Il avait pour thème la mise en valeur des villes et ensembles historiques en Pologne. Les participants ont visité Varsovie, Cracovie Lańcut, Zamość, Lublin, Kazimierz n/Wisla et d'autres localités sur ce trajet.

Interventions: Le Comité a pris position et présenté son opinion aux autorités compétentes au sujet des:

1. plans de l'aménagement spatial;
2. formation des cadres de conservateurs des voivodies;
3. intervention au sujet de l'anniversaire de la bataille de Legnica en 1240.

Le Comité a discuté le projet de la «Charte des Villages» et a transmis son opinion critique, sur ce projet. La «Charte d'archéologie», avec une opinion d'expert positive a été renvoyée au Comité international de l'archéologie.

Participation aux réunions internationales:

Les représentants du Comité polonais de l'ICOMOS ont eu de grandes difficultés, en raison de la situation économique du pays, pour voyager à l'étranger. Le président a participé aux réunions des Comités consultatif et exécutif de l'ICOMOS. Le secrétaire général a participé à une réunion des présidents des Comités nationaux des pays de l'Est en octobre 1989, à Moscou.

En collaboration avec «Jeunesse et Patrimoine» le Comité a envoyé six personnes (jeunes architectes) en France pour les cours de Victor-la-Coste et de Saint-Antoine.

Le Comité a commencé cette année l'échange des jeunes architectes avec le Comité national américain: un jeune polonais a été reçu pour un stage de documentation de six mois. Les échanges vont continuer en 1990, un architecte américain viendra pour un stage en Pologne.

Sous-Comité: En automne 1989, a été définitivement constitué le Sous-Comité des jardins historiques qui est en relation directe avec le Comité international des jardins. Sa présidence a été confiée au Secrétaire général du Comité polonais de l'ICOMOS, M. Michalowski.

Le Comité a contribué à l'organisation du Congrès de photogrammétrie en 1990 à Cracovie en envoyant 1 000 000 zlotys aux organisateurs.

Le Comité a aidé le groupe de «Jeunesse et Patrimoine» à la restauration d'un vieux moulin qui leur sert de siège pour les camps d'été.

Summary

The Polish National Committee reports on a conference organised in April 1989 in Warsaw on the occasion of Historic Monuments International Day.

The question of ICOMOS' Eurocentrism was discussed. A better knowledge of cultures and philosophies outside Europe should lead to the elaboration of a more universal charter or to recommendations appropriate to a wider variety of civilisations.

Regarding the Venice Charter, it is proposed to review the definition of historic monument which is felt to be too narrow in the original text.

The other charters and their history were also discussed and their appropriateness was evaluated. The possibility for additions or amendments was envisaged but without alteration or modification of the actual text of the Venice Charter which should retain its original wording and thus its moral authority.

A thorough review of conservation education in Poland was made, and the future International Centre for Training in Conservation to be set up in Cracow by the Polish National Committee, was presented.

An activities report of the National Polish Committee for 1989 is also included, written by its President.